Table des matières

Avertissement	7
Table des principales abréviations	9
Préambule	11
Sommaire	15
Partie Le cadre légal, réglementaire et doctrinal	33
Titre Le droit européen	37
CHAPITRE I: La Charte des droits fondamentaux	39
Chapitre II : Le RGPD	43
Titre II Les normes nationales	47
CHAPITRE I : Loi de mise en œuvre du RGPD (« LMO »)	49
CHAPITRE : Protection des données en matière pénale et de protection nationale (« LMP »)	51
CHAPITRE III: Article 31 de la Constitution	55
CHAPITRE IV : Dispositions particulières éparses	61

Titre III Sources jurisprudentielles et doctrinales	63
CHAPITRE : Jurisprudence européenne et luxembourgeoise	65
CHAPITRE II : Recommandations et opinions des autorités de contrôle	67
Section I : Les avis, opinions et décisions de la CNPD	68
Section II : Les avis et opinions du « Groupe de l'article 29 »	70
Section III : Les lignes directrices de l'EDPB	74
Partie Les concepts de base : « donnée » et « traitement »	77
Titre Donnée à caractère personnel	79
CHAPITRE I : Donnée entrant dans le champ d'application	81
CHAPITRE : Données anonymisées et données simplement pseudonymisées	89
CHAPITRE : Moyens disproportionnés ou irraisonnables d'identification	97
Titre Les données dites « sensibles »	101
CHAPITRE I: L'origine raciale ou ethnique	105
CHAPITRE : Les opinions politiques	107
CHAPITRE : Les convictions religieuses ou philosophiques	111

CHAPITRE IV : L'appartenance syndicale	113
CHAPITRE V : Données génétiques	115
CHAPITRE VI : Données biométriques	119
CHAPITRE VII : Données concernant la santé	123
CHAPITRE VIII : La vie sexuelle et l'orientation sexuelle	127
CHAPITRE IX : Exceptions à l'interdiction du traitement de données sensibles	131
Section I : Consentement explicite de la personne concernée, autorisé par la loi	132
Section II : Nécessité en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, si la loi ou une convention collective l'autorise et que des garanties suffisantes existent	134
Section III : Nécessité pour la sauvegarde des intérêts vitaux et incapacité totale de la personne concernée	136
Section IV : Activités légitimes des seuls organismes à but non lucratif dans des conditions strictes et cumulatives	137
Section V : Données à caractère personnel qui sont « manifestement rendues publiques par la personne concernée »	138
Section VI : Nécessité pour la constatation, l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou pour l'exercice juridictionnel d'une juridiction	140
Section VII : Nécessité pour des motifs d'intérêt public importants et proportionnels	141

Section VIII : Nécessité pour les professionnels de la santé	142
Section IX : Nécessité pour des questions de santé publique	143
Section X : Nécessité et proportionnalité pour des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques	145
CHAPITRE X : Données de condamnations pénales et infractions	147
CHAPITRE XI : Données concernant des enfants	151
Titre III Traitements de données en général	155
CHAPITRE : Traitements entrant dans le champ d'application matériel	157
CHAPITRE : Traitements exclus du champ d'application matériel du RGPD	163
Section I : Matières exclues du droit de l'Union europénne	164
Section II : Accords internationaux et organisations internationales	167
Section III : Droit pénal, dans une certaine mesure	170
Section IV : Activité strictement personnelle ou domestique	171
Section V : Réseaux sociaux et usage privé (article 88 du RGPD)	175

Partie III Champ d'application matériel, territorial et compétence	177
Titre Portée de la législation européenne et nationale	179
CHAPITRE : Champ d'application matériel du RGPD	181
CHAPITRE : Champ d'application territorial du RGPD	183
Section I : Établissement sur le territoire de l'Union européenne	184
Section II : Établissement en dehors du territoire de l'Union européenne	187
§ 1 Les personnes présentes sur le territoire de l'Union européenne	187
§ 2 L'offre de biens ou de services	
§ 3 Le suivi du comportement	192
CHAPITRE : Champ d'application de la LMO	195
Section I : Un texte légal confus	196
Section II : Tentative de clarification	198
Titre Compétence des autorités de contrôle	201
CHAPITRE : Compétence exclusive	203
CHAPITRE II : Désignation d'une autorité chef de file	207
CHAPITRE : Compétence partagée et coopération	213

Titre III Représentant des entités basées	
hors de l'Union européenne	217
CHAPITRE : Obligation de désigner un représentant	219
CHAPITRE II : Incompatibilités et responsabilités	223
CHAPITRE III: Exemptions limitées	227
Partie IV Qualification légale – Responsable(s) ou sous-traitant	231
Titre Le responsable du traitement	235
CHAPITRE : Formes et nature fonctionnelle et autonome de la qualification	237
CHAPITRE : Déterminer les finalités et les moyens du traitement	241
Titre Les responsables conjoints du traitement	249
Titre Le sous-traitant	253
Titre IV Destinataires, tiers et personnes concernées	259
CHAPITRE : Les destinataires	261
CHAPITRE : Les tiers	263
CHAPITRE III: Les personnes concernées	265

Partie V	
Obligations générales liées au traitement des donnéesdes	269
Titre I	
La licéité du traitement : l'exigence d'une justification préalable	271
CHAPITRE : La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques	275
Section I : Observations préliminaires	276
Section II : Un acte d'approbation positif et non pas une abstention	277
Section III : Une manifestation de la volonté librement posée	279
Section IV : Un consentement spécifique	
et non pas général	285
Section V : Une prise de position éclairée	287
Section VI : Manifestation de la volonté univoque	289
Section VII : Observations additionnelles	290
CHAPITRE : Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci	293
Section I : Quid du contexte contractuel, précontractuel ou post-contractuel?	294
Section II : La nécessité : une exigence de proportionnalité	296
CHAPITRE III : Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis	201

CHAPITRE IV : Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique	305
CHAPITRE V : Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement	309
Section I : Concept d'autorité publique ou dépositaire d'une mission d'intérêt public	310
Section II : Concept de mission d'intérêt public	312
Section III : Traitement nécessaire dans le cadre d'une mission d'intérêt public	314
CHAPITRE VI : Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant	317
Section I : L'intérêt soulevé doit être « légitime »	320
§ I Prérequis indispensables attachés à la notion « d'intérêt »	320
§ 2 La difficile question des intérêts de nature commerciale	322
§ 3 Autres catégories d'intérêts	329
§ 4 L'évaluation de la légitimité à l'aune du responsable, du tiers et surtout de la personne concernée	331
§ 5 Les (surprenants) critères de légitimité de l'EDPB	333
§ 6 Rares exemples de traitements qualifiés d'(il)légitimes	336
Section II : Le traitement des données doit être véritablement nécessaire aux fins de cet intérêt	

Section III : Le responsable doit démontrer que ni les intérêts, ni les droits ni les libertés	
de la personne concernée ne prévalent sur son intérêt légitime	2//1
§ I Les intérêts de la personne concernée	
§ 2 Les droits et libertés de la personne concernée	
§ 3 Tendance jurisprudentielle à favoriser les droits et intérêts des personnes concernées	
§ 4 L'exercice et la démonstration d'une pondération effective	348
Titre Énumération des autres principes généraux Titre	357
Les principes de transparence et de loyauté	359
CHAPITRE I : Principe de loyauté	361
CHAPITRE : Principe de transparence	367
Section I : Transparence générale et transversale	368
Section II : Transparence pour toute information ou communication	371
Section III : La transparence et l'obligation d'accessibilité aisée	372
Section IV : La transparence suppose une compréhension aisée, y compris s'agissant des langues et supports utilisés	375
Section V : La transparence requiert des termes clairs, simples et adaptés aux personnes concernées	377
Titre IV Principe de limitation des finalités	381
CHAPITRE I : Caractéristiques des finalités	383

CHAPITRE II : (II)Légalité des bases de licéité multiples?	387
Section I : Arguments des tenants d'une approche « unitaire »	388
Section II : Arguments des tenants d'une approche « multiple »	390
Section III : Le doute persiste	391
CHAPITRE : Interdiction de traitements ultérieurs incompatibles	393
Titre V Minimisation des données collectées et traitées	397
Fitre VI Principe d'exactitude des données	403
Fitre VII Principe de limitation de la conservation	407
CHAPITRE : Application chronologique du principe	409
CHAPITRE II : Les durées de conservation déterminées	413
Section I : Durées imposées par la loi	417
Section II : Durées maximales fixées par la loi	418
Section III : Charge de la preuve des circonstances justifiant une rétention	420
CHAPITRE III : Durées de conservation déterminables à l'aide de critères	423
Titre VIII Intégrité et confidentialité des données	427
Fitre IX Principe de responsabilité	431

TITRE X Protection dès la conception et par défaut	425
Protection des la conception et par delaut	435
CHAPITRE 1: Protection dès la conception	437
Section I : Conditions essentielles	438
Section II : L'état des connaissances	440
Section III : Proportionnalité du principe selon le risque et le contexte	441
CHAPITRE II: Protection par défaut	445
Partie VI La protection des données en tension avec d'autres enjeux Titre I	449
Protection des données et liberté d'expression et d'information	451
CHAPITRE : Dérogations prévues par l'article 85 du RGPD	453
CHAPITRE : Dispositions du droit national luxembourgeois	455
Section I : Hypothèse n° I : « Le traitement se rapporte à des données rendues manifestement publiques par la personne concernée »	458
Section II : Hypothèse n° 2 : « Le traitement se rapporte à des données qui sont en rapport direct avec la vie publique de la personne concernée »	
Section III : Hypothèse n° 3 : « Le traitement se rapporte à des données qui sont en rapport direct avec le fait dans lequel elle [la personne concernée] est impliquée de façon volontaire »	
Y UIUIILAII E <i>>></i>	400

_		
	Itro	
	11111	

Traitement de données à des fir scientifique ou historique ou à d	
CHAPITRE : Dérogations prévues par	l'article 89 du RGPD. 467
CHAPITRE : Dispositions du droit nat	tional luxembourgeois 471
Section I : Conditions générales	et nébuleuses 472
Section II : Mesures appropriées	s 473
§ 1 La désignation d'un délégué à la	protection des données 474
§ 2 La réalisation d'une analyse de l de traitement envisagées sur la à caractère personnel	protection des données
§ 3 l'anonymisation, la pseudonymis paragraphe 5, du [RGPD] ou d'au fonctionnelle garantissant que le à des fins de recherche scientifi ou à des fins statistiques, ne pui pour prendre des décisions ou des personnes concernées	utres mesures de séparation es données collectées que ou historique, issent être utilisées des actions à l'égard
§ 4 Le recours à un tiers de confiai indépendant du responsable du pour l'anonymisation ou la pseud	traitement
§ 5 Le chiffrement des données à c en transit et au repos, ainsi qu'u conformes à l'état de l'art	une gestion des clés
§ 6 L'utilisation de technologies ren de la vie privée des personnes o	
§ 7 La mise en place de restrictions à caractère personnel au sein de du traitement	u responsable
§ 8 Des fichiers de journalisation que le motif, la date et l'heure de la et l'identification de la personne ou supprimé les données à caractère personnel	consultation e qui a collecté, modifié
§ 9 La sensibilisation du personnel des données à caractère person professionnel	nel et au secret

§ 10 L'évaluation régulière de l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mises en place à travers un audit indépendant	479
§ 11 L'établissement au préalable d'un plan de gestion des données	479
§ 12 L'adoption de codes de conduite sectoriels tels que prévus à l'article 40 du règlement (UE) 2016/679 approuvés par la Commission européenne en vertu de l'article 40, paragraphe 9, du règlement (UE) 2016/679	480
Titre Traitement de données dans les relations de travail	481
CHAPITRE : Dérogations prévues par l'article 88 du RGPD.	483
CHAPITRE II : Le droit luxembourgeois du travail	487
Section I: L'article 71, paragraphe I, de la LMO	488
Section II: L'article 71, paragraphe 2, de la LMO	491
§ I La finalité de traitement de la mesure de surveillance doit être « détaillée »	492
§ 2 Les modalités de mise en œuvre du système de surveillance doivent être contenues dans cette notification à l'entité compétente	493
§ 3 « Le cas échéant », l'employeur doit communiquer les durées de conservation des données ou les critères permettant de déterminer cette durée	493
§ 4 La dernière partie de l'article L. 261-1, paragraphe 1, comporte l'obligation pour l'employeur de déclarer et de promettre un traitement très limité	494
Section III: L'article 71, paragraphes 3	
et suivants de la LMO	495
Section IV : L'article 71, paragraphe 4, de la LMO	497
§ I La période suspensive ne prend place que si une demande d'avis est soumise à la CNPD (sans conditions de forme particulières) dans les 15 (quinze) jours de « l'information préalable »	497
§ 2 La demande d'avis doit être introduite soit par « les salariés concernés », soit par « la délégation du personnel »	498

§ 3 La période de grâce pendant laquelle la mesure de surveillance ne peut pas être mise en place ne dure que depuis l'introduction de la demande d'avis à la CNPD, jusqu'à ce que la CNPD rende cet avis	499
Section V : L'article 71, paragraphe 5, de la LMO	500
CHAPITRE : Protection hors de la LMO et du Code du travail	501
Section I : Applicabilité de toutes les obligations du RGPD	502
Section II : Guidances des autorités de contrôle en matière de droit du travail	502
Section III : Jurisprudence en matière de vie privée des travailleurs	505
Partie VII Obligations du responsable du traitement	507
Titre Primauté de la responsabilité du responsable du traitement	509
Titre L'information des personnes concernées	513
CHAPITRE : Distinction selon la méthode d'obtention des données	515
CHAPITRE : Informations à communiquer en temps et en heure	519
Section I : Collecte directement auprès de la personne concernée	520
Section II : Données non collectées directement auprès de la personne concernée	522
CHAPITRE : Exceptions à l'obligation d'information : généralités	531

CHAPITRE IV : Exception permise par l'article 13	533
CHAPITRE V : Exceptions permises par l'article 14	537
Section I : La personne concernée dispose déjà de toutes les informations	538
Section II : L'exception d'impossibilité ou de disproportionnalité	538
§ I « La fourniture des informations se révèle impossible »	539
§ 2 « La fourniture des informations exigerait des efforts disproportionnés »	539
Section III : Exception d'incompatibilité avec la finalité de traitement	541
Section IV: Exceptions au titre du droit national	544
Section V : Exceptions au titre du secret professionnel	548
Titre III Transfert des données CHAPITRE I : Concept et champ d'application	
CHAPITRE II : Raisonnement par étapes	
CHAPITRE II : Première étape : décision d'adéquation	561
Section I : Processus et effets d'une décision d'adéquation	562
Section II : Remise en cause d'une décision d'adéquation	565
CHAPITRE III : Seconde étape : garanties appropriées, droits opposables et voies de droit effectives	571
Section I : Des conditions un peu vite oubliées	572
Section II : Les « garanties appropriées »	573
§ I Les règles d'entreprises contraignantes ou « BCRs »	574

§ 2 Les clauses contractuelles types	577
§ 3 Les codes de conduite et les certifications	578
§ 4 Les instruments juridiques contraignants et exécutoires entre autorités ou organismes publics	579
§ 5 Les clauses contractuelles autorisées spécifiquement par l'autorité de contrôle compétente	579
CHAPITRE IV : Troisième étape : dérogation	
pour les situations particulières	581
Section I : Utilisation exceptionnelle des dérogations de l'article 49 du RGPD	582
Section II : Liste des dérogations exceptionnelles de l'article 49	584
Section III : Distinctions des dérogations de l'article 49 par rapport aux bases de licéité de l'article 6 du RGPD	593
CHAPITRE V : Observations complémentaires	597
Titre IV Délégué à la protection des données	599
CHAPITRE : Considérations générales	601
CHAPITRE : Désignation obligatoire d'un DPO	603
Section I : Obligation de nomination dans le secteur public	604
Section II : Obligation de nomination en cas de suivi à grande échelle	606
Section III : Obligation de nomination en cas de traitement massif de données sensibles ou judiciaires	610
CHAPITRE III : Critères de nomination d'un DPO	613
CHAPITRE IV : Le DPO des groupes de sociétés et des autorités publiques	617

CHAPITRE V : Le DPO en pratique	621
Section I : Déclaration de la nomination du DPO	622
Section II : Le secret professionnel du DPO	624
Section III : L'autonomie du DPO et son lien avec la hiérarchie	625
Section IV : Exigence d'un cadre contractuel et absence de conflits d'intérêts	626
Section V : Accès du DPO au processus décisionnel	629
Section VI: Exigences de ressources suffisantes	631
CHAPITRE V : Régime de responsabilité du DPO	633
Section I : Limite au pouvoir de direction de l'employeur	634
Section II : Hypothèses limitées	635
§ I Démission du DPO	635
§ 2 Renvoi pour cause hors des fonctions du DPO	635
CHAPITRE VI : Les missions du DPO	639
Section I : Considérations générales	640
Section II : Informer et conseiller	641
Section III : Procéder à des contrôles	642
Section IV : S'impliquer dans les analyses d'impact	644
Section V : Coopération avec les autorités de contrôles	645
Section VI : Point de contact privilégié	646
Titre V	
Registre(s) des activités de traitement	647
CHAPITRE I : Principes	649
Section I : Base légale et obligations principales	650
Section II : Mentions additionnelles à renseigner	652

CHAPITRE II: Exemptions	653
Section I : Pas d'exemption si l'entité visée compte plus de 249 employés	654
Section II : Pas d'exemption si le traitement est susceptible d'entraîner un risque	656
Section III : Pas d'exemption si le traitement n'est pas occasionnel	657
Section IV : Pas d'exemption en cas de traitement de données sensibles	658
CHAPITRE III: Formes et mise à jour	659
Titre VI Les violations de données (« data breaches »)	663
CHAPITRE I : La notion de violation de données	665
CHAPITRE : Notification à l'autorité de contrôle	671
Section I : Notification « dans les meilleurs délais », mais au plus tard dans les 72 heures	672
Section II : Notification tardive, assortie des motifs de retard	677
Section III : Violation non susceptible d'engendrer un risque	678
CHAPITRE III: Notification à la personne concernée	681
Section I : Un droit indirect de la personne concernée ?	682
Section II : Analyse du risque élevé par le responsable	682
§ I « Susceptible d'engendrer un risque »	683
§ 2 « Un risque élevé »	684
§ 3 « Pour les droits et libertés de la personne concernée »	685

Sec	tion III : Analyse postérieure par une autorité de contrôle	686
Sec	tion IV : Mise en œuvre	687
Sec	tion V : Exception en cas de mesures préalables ou postérieures	689
Sec	tion VI : Exception limitée en cas d'efforts disproportionnés	691
Titre VII Analys	es d'impact et consultation préalable	695
	L'analyse d'impact comme détection ue élevé	697
	Conditions de déclenchement d'une analyse	699
Sec	tion I : Considérations générales	700
Sec	tion II : Traitements présentant toujours un risque élevé	701
ŞΙ	Traitements faisant appel à de nouvelles technologies (article 35, paragraphe 1)	702
§ 2	L'évaluation systématique et approfondie d'aspects personnels concernant des personnes physiques, qui est fondée sur un traitement automatisé, y compris le profilage, et sur la base de laquelle sont prises des décisions produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne physique ou l'affectant de manière significative de façon similaire (article 35, paragraphe 3, sous a))	702
§ 3	Le traitement à grande échelle de catégories particulières de données visées à l'article 9, paragraphe 1, ou de données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et à des infractions visées à l'article 10 [les « données sensibles »] (article 35, paragraphe 3, sous b))	703
§ 4	La surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public (article 35, paragraphe 6, sous c))	704

§ 5 Les opérations de traitement spécifiquement listées et publiées par une autorité de contrôle (article 35, paragraphe 4 ; article 68)	704
Section III : Autres traitements potentiellement à haut risque	706
CHAPITRE III : Forme et contenu de l'analyse d'impact	709
Section I : Considérations générales	710
Section II : Contenu minimal à intégrer à l'analyse d'impact	712
CHAPITRE IV : Exceptions à l'obligation de l'analyse d'impact	715
Section I : Exception en vertu d'une disposition légale expresse	716
Section II : Exceptions circonstancielles et limitées	717
CHAPITRE V : Conclusions et suites d'une analyse d'impact	719
CHAPITRE VI : La consultation préalable en cas de risque élevé	721
Titre VIII Désignation d'un sous-traitant respectueux de la loi	725
PARTIE VIII Obligations du sous-traitant	729
Titre L'obligation contractuelle de l'article 28 du RGPD	731
CHAPITRE : Le caractère obligatoire d'un accord	733
CHAPITRE : Obligations du sous-traitant devant figurer dans le contrat	737

Section I : Obligation de traitement sur instruction documentée	720
Section II : Obligation de confidentialité	
Section III : Obligation de sécurité	
Section IV : Obligation de recrutement qualitatif	746
Section V : Obligation d'assistance quant aux droits des personnes concernées	747
Section VI: Obligation d'assistance technique	749
Section VII : Obligation de suppression simple ou de copie pré-suppression	751
Section VIII : Obligation d'information	753
CHAPITRE : L'emploi de sous-traitants secondaires (« sub-processors »)	759
Titre Les obligations spécifiques au sous-traitant	765
CHAPITRE I : Considérations générales	767
CHAPITRE : Le registre du sous-traitant	769
CHAPITRE : Le devoir d'assistance du sous-traitant	773
Section I : Requêtes des personnes concernées	774
Section II: Assistance en cas de violation et autre « data breach »	777
Section III: Obligations contractuelles accessoires	779
Titre Fin de la relation entre responsable et sous-traitant	783
CHAPITRE I : Causes et conséquences de la fin de la relation	785

CHAPITRE : Sort des données en cas de silence du responsable	787
PARTIE IX Droits des personnes concernées	793
Titre Limites et garanties d'exercice des différents droits	795
CHAPITRE : Obligation du responsable de répondre à la requête	797
Section I : Cas d'ouverture	798
Section II : Communications par l'entremise de représentants	798
Section III : Vérification préalable de l'identité de la personne concernée	801
CHAPITRE : Limites et exceptions aux droits des personnes concernées	805
Section I : Exception générale	806
Section II : Exceptions propres au droit visé	806
Section III : Exception au titre du droit interne national (article 23)	807
CHAPITRE III : Délais de réponse du responsable	811
CHAPITRE IV : Formes et coûts	815
Section I : Mise en œuvre physique ou électronique	816
Section II : Mise en œuvre sans frais, sauf disproportion	817
CHAPITRE V : Refus ou acceptation de l'exercice d'un droit	819
CHAPITRE VI: Mesures additionnelles	825

Titre Droit d'accès de la personne concernée	827
CHAPITRE : Un droit d'accès aux seules données proprement dites ?	
Section I : Contenu des données et informations accessibles	830
Section II : Forme et format des données accessibles	832
Section III : Difficulté d'identification des données	834
Section IV : Formalités de communication	835
CHAPITRE : Un droit d'accès à de nombreuses (autres) informations	837
CHAPITRE III: Limites, formes et coûts	841
Titre III Droit de rectification Titre IV	
Droit à l'effacement (le nouveau « droit à l'oubli »)	851
CHAPITRE I : Genèse prétorienne du droit à l'oubli	853
CHAPITRE : Les cas d'ouverture du droit à l'effacement	857
Section I : Effacement automatique par l'effet du temps	858
Section II : Effacement par retrait du consentement	859
Section III: Effacement par effet du droit d'opposition	861
Section IV : Effacement automatique par l'effet du temps	862
Section V : Effacement par l'effet d'une norme légale expresse	864
Section VI : Effacement pour les services de la société d'information	864

CHAPITRE III : Formes et coûts	867
CHAPITRE IV : Les exceptions au droit à l'effacement	869
Section I : Exception au titre de la liberté d'expression et d'information	870
Section II : Exception au titre de la loi ou d'une mission d'intérêt public	875
Section III : Exception pour des motifs d'intérêt public en matière de santé	876
Section IV : Nuisance grave ou impossibilité de réaliser certaines finalités précises	878
Section V : Constatation, exercice ou défense d'un droit en justice	880
Titre V Droit à la limitation du traitement	883
CHAPITRE : Contestation de l'exactitude des données	885
CHAPITRE : Illicéité des données traitées	887
CHAPITRE III : Conservation plus longue pour la protection d'un droit	891
CHAPITRE IV : Opposition aux motifs légitimes de traitement avancés	895
Titre VI Droit à la portabilité des données	899
CHAPITRE : Conditions pour l'usage du droit à la portabilité	901
CHAPITRE : Mise en œuvre du droit à la portabilité	907
Section I : Transfert direct des données par le responsable	908

Section II: Transfert techniquement possible	910
Section III : Obligations du responsable destinataire	
des données portables	911
CHAPITRE III : Limites et exceptions légales du droit à la portabilité	913
Section I : « Sans préjudice de l'article 17 » – ni une limite ni une exception	914
Section II : Exceptions légales au droit à la portabilité	915
Section III : Droit et libertés de tiers – limite au droit à la portabilité	916
Titre VII Droit d'opposition à certains traitements	919
CHAPITRE I : Cas d'ouverture	921
Section I : Les trois hypothèses du droit d'opposition	922
Section II : L'opposition « y compris » en cas de profilage	924
CHAPITRE : Exceptions au droit d'opposition	927
Section I : Motifs impérieux, légitimes et prévalant	928
§ Motif légitime	929
§ 2 Motif impérieux	929
§ 3 Motif prévalant	930
Section II : Motifs impérieux et légitimes pour les droits en justice	931
Section III : Nécessité aux fins d'une mission d'intérêt public de recherche	932
CHAPITRE III : Mise en œuvre et cas particuliers	935

Titre VIII	
Droit à ne pas faire l'objet de certaines prises de décisions	939
CHAPITRE : Cas d'ouverture	941
Section I : Une « décision »	943
Section II : Une décision reposant « exclusivement » sur un traitement automatisé	943
Section III : Effets juridiques significatifs ou autres effets de similaire intensité	945
CHAPITRE : Exceptions au droit de l'article 22	947
Section I : Nécessité contractuelle	948
Section II : Norme légale expresse entourée de garanties	949
Section III : Consentement explicite	949
CHAPITRE III : Cas particuliers de certaines données sensibles	951
CHAPITRE IV : Mise en œuvre et cas particuliers	955
PARTIE X Codes de conduite et certifications Titre I	957
Ce que ne sont pas et ne font pas les codes de conduite et les certifications	959
Titre Codes de conduite	961
CHAPITRE : Codes de conduite non approuvés	963
CHAPITRE II : Codes de conduite approuvés	965

Section I : Étapes de création et d'approbation d'un code de conduite	966
§ I Une association ou un organisme similaire qui a la capacité juridique de représenter des « catégories de responsables du traitement ou de sous-traitants » établit un code de conduite	966
§ 2 Le code élaboré doit ensuite être soumis à l'autorité de contrôle compétente en vertu de l'article 55 du Règlement	967
§ 3 Si le code dont l'approbation est demandée concerne des activités de traitement « menées » dans un seul État membre (ici, par exemple, le Luxembourg), l'autorité de contrôle compétente (ici, la CNPD) rend un avis sur ce projet de code de conduite déclarant si elle approuve ou rejette ledit code	967
§ 4 Si l'autorité de contrôle arrive à la conclusion que le projet de code est satisfaisant, elle procède ensuite à son enregistrement et à sa publication	968
§ 5 Si le code dont l'approbation est demandée concerne des activités de traitement « menées » dans plusieurs États membres, un processus de concertation doit être initié par l'autorité de contrôle compétente	968
Section II : Avantages légaux d'un code de conduite	969
Titre III Certifications	971
CHAPITRE : Principe de la certification	973
CHAPITRE II: Types de certifications actuellement disponibles	977

Partie XI Les sanctions d'une violation	070
Les sanctions d'une violation	9/9
Titre I	
Sanctions administratives	981
CHAPITRE : Prise de décisions par les organes de la CNPD	983
Section I : Organisation structurelle de la CNPD	984
Section II : Enquêtes	985
Chapitre II: Imposition d'une sanction	989
Section I : Exclusion limitée de la LMO pour l'État et les communes	990
Section II : Sanction en cas de faute ou de négligence fautive	992
Section III : Prise en compte d'éléments à charge et à décharge	993
Section IV : Sanction proportionnée et dissuasive	995
Section V : Régime national des sanctions et astreintes	998
CHAPITRE III: Critères pour l'imposition d'une amende administrative	1001
Section I : Nature, gravité et durée de la violation	1002
Section II : Violation volontaire ou par négligence	1004
Section III : Mesures d'atténuation	1006
Section IV : Niveau des mesures techniques et organisationnelles	1007
Section V : Violations pertinentes antérieures	1009
Section VI : Degré de coopération avec l'autorité de contrôle	1010
Section VII: Catégories de données	1012
Section VIII : Prise de connaissance de la violation	1012

Section IX : Respect des mesures ordonnées
par l'autorité de contrôle1014
Section X : Codes de conduites et certifications1015
Section XI : Toute autre circonstance1015
CHAPITRE IV : Montant de l'amende administrative 1019
Section I : Étapes de calcul proposées par l'EDPB1020
Section II : Plafond de la violation la plus grave1021
Section III : Plafonds chiffrés
§ I Un plafond de 10 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu (article 83, paragraphe 4)
§ 2 Un plafond de 20 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu (article 83, paragraphe 5)
§ 3 Un plafond de 20 000 000 EUR ou, dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu (article 83, paragraphe 6)
CHAPITRE V : Sanctions issues directement du RGPD1027
Section I : Dispositions légales applicables1028
Section II: Sanctions reprises à l'article 58 du RGPD 1029
Section III : Sanction envisagée par le considérant 131 du RGPD1035
Chapitre VI : Sanctions issues de la loi nationale1037
Section I : Liste générale des sanctions du droit national1038
Section II: L'imposition d'amendes administratives
telles que prévues par l'article 83 du RGPD (article 48 de la LMO)

Section III : L'imposition d'astreintes par la CNPD (article 49 de la LMO)	1040
Section IV : L'imposition de peines pénales (emprisonnement et amende) en cas d'« empêchement ou entrave » aux missions de la CNPD (article 51 de la LMO)	1043
Section V : La publication, aux frais de la personne sanctionnée de tout ou partie des décisions de la CNPD (article 52 de la LMO)	1043
CHAPITRE VII : Exécution de la décision et payement de l'amendede	1049
CHAPITRE VIII : Sanctions administratives d'autres autorités	1053
Titre Voies de recours civiles	1055
CHAPITRE I : Juridictions compétentes	1057
Section I : Tribunal du lieu d'établissement du responsable ou du sous-traitant	1058
Section II : Tribunal de la résidence habituelle de la personne concernée	1059
Section IV : L'hypothèse d'un Tribunal désigné dans une convention postérieure à la violation	1060
CHAPITRE II : Règles de procédure applicables	1061
CHAPITRE : Conditions d'une sanction judiciaire civile	1065
Section I : Bases légales	1066
Section I : L'existence d'un dommage « matériel »	1067

Section III : Une violation du RGPD	1069
Section IV : Le dommage doit être « du fait » de la violation du règlement	1070
Section V : Réparation du préjudice	1072
CHAPITRE IV : Obligation à la dette et contribution à la dette	1073
Section I : Responsabilité du responsable	
du traitement	1075
Section II : Responsabilité du sous-traitant	1076
§ I « S'il n'a pas respecté les obligations prévues par le présent règlement qui incombent spécifiqueme aux sous-traitants »	
§ 2 « Qu'il a agi en dehors des instructions licites du responsable du traitement »	1078
§ 3 « Qu'il a agi [] contrairement à celles-ci [les instructions licites] »	1078
Section III : Exonération de responsabilité	1080
Section IV : Responsabilité solidaire des auteurs du préjudice	1082
CHAPITRE V : Contribution à la dette	1085
Titre III Actions administratives	1089
CHAPITRE : Neutralité juridictionnelle du RGPD	1091
CHAPITRE : Règles de procédure applicables	1093
CHAPITRE III : Conditions de recevabilité	1097
Section I : L'action doit être portée contre	
une « décision juridiquement contraigna	
de l'autorité de contrôle	1099

Section II : La décision de l'autorité doit « concerner » la personne qui introduit l'action en justice1101
Section III : Voie d'action exceptionnelle en cas d'absence de décision1102
CHAPITRE IV : Objet et effets des voies de recours administratives
itre IV Liens entre les différentes actions et réclamations 1109
CHAPITRE : Résumé des catégories 1111
Section I : Action civile ou commerciale devant les juridictions de l'ordre judiciaire 1112
Section II : Réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente
Section III : Recours administratif contre une décision d'une autorité administrative1113
CHAPITRE : Voies de recours parallèles – relation
Section I : Possibilité légale d'introduire des actions concurrentes1116
Section II : Risques inhérents aux actions concurrentes
Section III : Actions parallèles dans différents États membres1118
CHAPITRE : Voies de recours indépendantes - relation matérielle1121

Titre V Représentation en justice de la personne concernée 112	12
·	:5
CHAPITRE : Conditions de la représentation par un organisme	25
Section I : L'entité doit avoir la forme sociale d'un organisme, d'une organisation ou d'une ASBL	
Section II : L'entité en question doit encore avoir été légalement formée dans l'un des États membres de l'Union européenne	27
Section III : L'entité doit encore disposer de statuts pouvant clairement être identifiés comme étant « d'intérêt public »	27
Section IV : L'entité doit être « active » dans le domaine de la protection « des personnes concernées »	28
CHAPITRE II : Limites à la représentation par un organisme 113	31
Section I : Mandat restreint	32
Section II : Cas particuliers de la LMP pour les traitements réalisés par des juridictions113	33
Titre VI Sanctions pénales113	35
CHAPITRE : Bases légales113	37
CHAPITRE II: Champ d'application personnel113	39
CHAPITRE III : Les « missions » de la CNPD114	ļ1
CHAPITRE IV : Les « empêchements et entraves »114	1 5
Titre VII Autres types de sanctions114	19

Titre VIII Prescription des actions et sanctions de la CNPD1153
Partie XII Normes légales complémentaires1157
Titre Relations organiques et hiérarchiques avec le RGPD1161
Titre Normes complémentaires de droit de l'Union européenne1163
CHAPITRE I : Règlement gouvernance des données (« Data Governance Act »)1165
CHAPITRE : Règlement sur les données (« EU Data Act »)1169
Titre Loi du I août 1982 concernant la protection de la vie privée1175
CHAPITRE I: Champ d'application général1177
CHAPITRE II : Cas d'application en tout état de cause1183
Section I : Écoutes, enregistrements et transmissions 1186
Section II : Photos, vidéos, montages et un mot sur le droit à l'image1187
Section III: Messages sous pli fermé1189
Section IV : Appels téléphoniques ou harcèlement par messages1190
Chapitre III : Sanctions pénales1193
CHAPITRE IV : Responsabilité civile et mesures complémentaires

Loi modifiée de 2004 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
Titre V Loi de 2005 sur les communications électroniques (et loi du 17 décembre 2021)
CHAPITRE : Champ d'application1207
CHAPITRE II : Synthèse des obligations principales121
Section I : Obligations proches ou identiques à celles du RGPD1212
Section II : Obligations distinctes et parfois plus strictes que le RGPD1213
Section III : Durées de conservation, y compris pour les « cookies »1214
Section IV: « Cookies » et autres traceurs
Section V : Sanctions et autorités compétentes122
Titre VI Loi du I er août 2018 relative au traitement des données des dossiers passagers
Titre VII Loi du 17 août 2018 relative à l'archivage1227
Titre VIII Loi du 29 novembre 2021 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public
Sources bibliographiques1235
Indov.